



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Fi.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

RETRAIT D'UNE RESERVE DE LA FINLANDE
CONCERNANT LE PROTOCOLE ADDITIONNEL I

Le 16 février 1987, la République de Finlande a informé le Gouvernement suisse qu'elle retirait avec effet immédiat la réserve formulée lors de la ratification du Protocole additionnel I, à savoir :

"With respect to Article 75, paragraph 4(i) of the Protocol I, Finland declares that under Finnish law a sentence can be declared secret if its publication could be an affront to morals or endanger national security."

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire des deux Protocoles additionnels.

Berne, le 10 juillet 1987

